




Strasbourg, le 28 février 2014

Michel HOFF, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace** 

Avis n° 92

Actualisation de l'inventaire des ZNIEFF de la « Plaine du Bas-Rhin »

Réunion du 31 mai 2012, point 5 du 10 mai 2012

La demande

contexte L'actualisation des ZNIEFF d'Alsace est engagée selon un découpage en huit territoires d'étude. Parmi eux figure celui de la « Plaine du Bas-Rhin » pour lequel les travaux de prospection, d'identification et de délimitation des ZNIEFF sont achevés.

La modernisation nationale des ZNIEFF a débuté en 1995. Elle avait pour objectif de réactualiser les inventaires et d'homogénéiser les méthodes et critères utilisés pour l'identification des ZNIEFF. L'intérêt patrimonial définit la ZNIEFF qui doit reposer sur une liste d'espèces et d'habitats déterminants.

La méthodologie nationale prévoit que soient soumis à la validation du CSRPN la méthode de travail mise en œuvre pour l'élaboration des ZNIEFF et le résultat de son application, à savoir, la désignation, la description et la délimitation de chacune des ZNIEFF.

La démarche régionale de validation s'effectue en trois temps :

- validation de l'adaptation méthodologique par le CSRPN en séance plénière ;
- vérification des propositions de zones de type I et II par le groupe de travail ZNIEFF du CSRPN élargi à des experts territoriaux ;
- validation régionale des ZNIEFF par le CSRPN en séance plénière.

Le CSRPN a examiné les ZNIEFF de ce territoire d'études. Ainsi, comme prévu :

- il a procédé à un examen de la méthodologie mise en œuvre au mois de mai 2011 ;
- il a participé aux groupes de travail élargis à des personnes ressources, le 8 février 2012 ;
- il a validé formellement la démarche méthodologique et les résultats définitifs sur ce territoire d'étude le 31 mai 2012.

Question

Sur le territoire de la plaine du Bas-Rhin, le CSRPN a été invité à valider :

- la démarche méthodologique appliquée ;
- les ZNIEFF proposées (pertinence, description, délimitation) ;

et à formuler toute observation qu'il juge utile à l'amélioration de l'exercice.

Attendus

*éléments mis à disposition
du CSRPN*

- dossier de séance du CSRPN du 10 mai 2012 préparé par OGE comportant les propositions de ZNIEFF de type I et de ZNIEFF de type II, sous forme de tableau de synthèse, de fiches descriptives et d'une carte détaillée de chacune des ZNIEFF.
- rapport du bureau d'études OGE : Actualisation des ZNIEFF d'Alsace. Lot C : ried Centre Alsace. DREAL-CETE de l'Est. OGE/ mars 2013. 103 p.
- présentations orales du bureau d'étude portant sur la démarche méthodologique et les résultats obtenus.

contexte géographique La zone d'étude couvre 1811 km², soit 22% de la superficie régionale et comporte 247 communes.

Cette zone regroupe de nombreuses entités paysagères : la Forêt de Haguenau, le Pays de Hanau, le Kochersberg, le Ried nord et l'Outre Forêt. La majeure partie de sa surface est couverte de sols riches de type loessique aujourd'hui dominée par les cultures. La zone d'étude est toutefois également parsemée de grandes forêts de plaine qui occupent notamment les cônes de déjection des rivières vosgiennes dont les sols sont pauvres et caillouteux.

Ce territoire d'étude se caractérise par :

- la présence de la Forêt de Haguenau, l'un des huit massifs forestiers de plaine les plus étendus en France ;
- la présence des rivières vosgiennes de la Zorn et de la Moder et des rieds attenants ;
- une part importante du Pays de Hanau. Cette zone, composée de collines modelées dans les marnes, est occupée par des vergers à hautes tiges, des prairies et des petits massifs boisés dont la dégradation est principalement due à l'urbanisation et à la maïsiculture.

*état des connaissances
naturalistes* Les connaissances naturalistes, notamment botaniques, présentent des disparités, elles sont peu nombreuses au Nord et à l'Ouest de la Forêt de Haguenau.

La forêt de Haguenau constitue un ensemble forestier de grande qualité relativement bien connu mais où il reste difficile d'y caractériser précisément toutes les zones à enjeux.

La première génération des ZNIEFF réalisée dans les années 1980-1990 identifiait au total 16 ZNIEFF de type I (3 288 ha) et 10 ZNIEFF de type II



(64 533 ha) dans ce territoire d'étude.

analyse de la démarche méthodologique L'ensemble de la zone a été étudié. La méthodologie régionale adoptée est basée sur des données postérieures à 1999 et sur des espèces déterminantes. L'analyse des données a été correctement effectuée : l'identification des ZNIEFF a été réalisée à partir de l'exploitation des bases de données floristiques et faunistiques, à l'aide de la bibliographie qui a été dépouillée, ainsi que de prospections complémentaires de terrain effectuées dans le cadre de ce travail.

Le contexte éco-géographique a été correctement étudié, les principales unités ont été décrites à partir de la bibliographie et des connaissances de terrain préalables du bureau d'étude. L'analyse des données réunies a été correctement effectuée, bien que les enjeux principaux auraient pu être présentés plus clairement.

Des remarques ont été faites sur les cotations des espèces déterminantes, accompagnées de propositions concernant la faune, la flore et les habitats. La difficulté de proposer dans les conditions actuelles des pré-vergers et des forêts a été relevée.

La prise en compte du Crapaud vert et du Grand Hamster a fait l'objet d'échanges et d'adaptations afin de tenir compte de la singularité de leur occupation spatiale (présence en milieu péri-urbain, utilisation de milieux artificialisés, étendue de leur habitat, historique notamment, et pour le Grand Hamster à l'évolution rapide de ses populations ces dernières années).

Pour le Grand Hamster, il a été décidé de se limiter à la définition de ZNIEFF de type II en prenant en compte une zone tampon (d'un cercle de 600 m de diamètre) autour des stations de présence de l'espèce (données des trois dernières années) de laquelle ont été soustraites les zones artificialisées ou non favorables.

Les sites de reproduction pérennes du Crapaud vert (à l'exclusion de ceux situés dans les bassins de traitement routier) ont été classés en ZNIEFF I.

De plus, pour tenir compte de la totalité du milieu de vie du Crapaud vert, en partie superposé à celui du Grand Hamster, des zones tampons de 2 km autour des sites de reproduction identifiés ces dix dernières années ont été ajoutées à la ZNIEFF de type II définie pour le Grand Hamster.

Le massif de Haguenau, en tant qu'entité fonctionnelle forestière, fait l'objet de la désignation d'une ZNIEFF de type II. Certaines zones au sein du massif (dépressions humides, portion de cours d'eau, landes, etc.) font l'objet d'une description en ZNIEFF de type I. Néanmoins, la réalité des enjeux spécifiques au sein de ce grand massif reste à préciser sur la base de cartographies fines à réaliser.

L'état des connaissances sur les habitats (absence de cartographie des habitats hors sites Natura 2000) n'a pas permis d'utiliser cet indicateur de manière optimale.

56 ZNIEFF, parmi lesquelles, 49 ZNIEFF de type I (10 879 ha) et 7 ZNIEFF de type II (66 399 ha) ont été identifiées et décrites. Les ZNIEFF I représentent 6 % du lot « Plaine du Bas-Rhin » et la ZNIEFF de type II recouvre 37 % du territoire d'étude.

On note ainsi une augmentation notable de la surface totale des ZNIEFF par



rapport au zonage de première génération notamment des ZNIEFF I dont la surface a été multipliée par 3.

La méthode a été correctement appliquée. Les ZNIEFF ont été dans l'ensemble correctement délimitées et justifiées. La cohérence entre ces dernières et les ZNIEFF des autres lots a été traitée.

Avis

La méthodologie a été correctement appliquée. les 49 ZNIEFF de type I et les 7 ZNIEFF de type II identifiées constituent un inventaire pertinent des richesses naturelles de la « Plaine du Bas-Rhin » dans l'état actuel des connaissances compte tenu des caractéristiques du territoire d'étude et des données disponibles.

Les ZNIEFF sont globalement bien identifiées ; chacune des 56 ZNIEFF issues de cette démarche est argumentée par une liste d'espèces déterminantes et sa délimitation est fondée sur des critères écologiques.

Recommandations

Le CSRPN recommande :

*inventaire du lot
« Plaine du Bas-Rhin »*

- de compléter les ZNIEFF pour des zones connues pour leur intérêt écologique mais n'ayant pas pu être retenues en application stricte de la méthodologie, dans le cas d'espèce, présence de milieux localisés sur des affleurements calcaires (dans le Kochersberg, les collines de Brumath par exemple) ;
- de procéder à des inventaires complémentaires dans les zones peu prospectées identifiées sur la base de données plus anciennes ;
- l'examen fin des continuités géographiques entre les lots voisins ;
- de préciser la démarche de traitement des données ;
- d'augmenter la finesse de l'analyse et de compléter les fiches ZNIEFF pour les rendre cohérentes avec le reste du territoire ;
- d'étudier plus finement les délimitations des ZNIEFF de type II (Forêt de Haguenau, vergers, etc.).

*évolution de la méthodologie
pour l'inventaire permanent*

Le CSRPN conseille d'établir un bilan de fin d'exercice de modernisation afin d'identifier les points méthodologiques à améliorer :

- de revoir et de compléter la liste des taxons déterminants au regard des difficultés de désignation de ZNIEFF pour certains habitats (massifs forestiers, vergers, etc.) ;
- de systématiser l'utilisation des habitats déterminants pour la désignation



des ZNIEFF ;

- d'adopter une démarche homogène pour la délimitation des sites à chauves-souris ;
- de mettre en place des indicateurs et une méthode permettant de procéder à une analyse diachronique de l'évolution des ZNIEFF ;
- d'améliorer la rédaction des fiches ZNIEFF en particulier l'explication des raisons particulières de chaque délimitation.

cohérence avec d'autres politiques

L'inventaire des ZNIEFF repose sur une approche exhaustive dans l'état des connaissances, univoque (purement scientifique) et plurispécifique. Le CSRPN considère que l'inventaire des ZNIEFF devrait fonder les axes stratégiques de définition des SCAP et de la TVB.

